



Commune de
SAINT AUBIN LA PLAINE

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 JUILLET 2020

Le **vingt juillet deux mille vingt à dix-neuf heures**, légalement convoqué le neuf juillet, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de SAINT AUBIN LA PLAINE, sous la présidence de Monsieur GAUVREAU Dominique, Maire.

Etaient présents : **Mesdames DEVOS-DELHEM Sabine, JAULIN Elodie, LIÈVRE Emmanuelle.**

Messieurs GAUVREAU Dominique, AUGER Patrick, MENANTEAU Thierry, MASLIN Nicolas, BOUDAUD Frédéric, PRÉZEAU Denis, BLANCHET Alexandre, CHAIGNE William, AYRAULT Jonathan, COUZIN Jean-Michel.

Avait remis procuration : **M. GRIVEAU Francis à M. GAUVREAU Dominique**

Excusée : **Mademoiselle DAUNIS Catherine**

Secrétaire de séance : **Monsieur BOUDAUD Frédéric**

Assistait également : **Monsieur QUAIRAUT Bruno, Secrétaire de Mairie**

Nombre de conseillers municipaux :

◆ En exercice	15
◆ Présents	13
◆ Votants	14

ORDRE DU JOUR :

2020-07-02 – VIE MUNICIPALE – COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES (MEMBRES EXTERIEURS AU CONSEIL)

2020-07-03 – VIE MUNICIPALE – PROPOSITION DE COMMISSAIRES POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

2020-07-04 – VIE MUNICIPALE – FIXATION DES ORIENTATIONS EN MATIERE DE FORMATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

2020-07-05 – FINANCES – ENCAISSEMENT DE DONS RESULTANT DE LA DISTRIBUTION DE MASQUES

2020-07-06 – FINANCES – PROPOSITION DE REMBOURSEMENT D'UNE CONTRAVENTION CONTRACTEE PAR UN AGENT DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS

2020-07-07 – RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT D'UN CDD POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER DE L'ACTIVITE

2020-07-08 – RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT D'UN CDD POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE DE L'ACTIVITE

2020-07-09 – MUTUALISATION – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL ET/OU DE PERSONNEL

2020-07-10 – ENFANCE/JEUNESSE – REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR 2020/2021 DU SERVICE PERISCOLAIRE

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur BOUDAUD Frédéric.

2020-07-02 – VIE MUNICIPALE – COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES (MEMBRES EXTERIEURS AU CONSEIL)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée, que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de modifier la composition des Commissions Municipales, en y ajoutant des membres extérieurs (qui avaient été proposés sous réserve d'accord, lors de la réunion de Conseil Municipal du 8 juin 2020).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par **14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS**, forme les Commissions suivantes :

	MEMBRES ÉLUS	MEMBRES EXTÉRIEURS
<p>COMMISSION FINANCES <i>(préparation et gestion budgétaire)</i> Responsable : Dominique GAUVREAU</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dominique GAUVREAU ➤ Patrick AUGER ➤ Thierry MENANTEAU ➤ Frédéric BOUDAUD ➤ Denis PRÉZEAU ➤ Jean-Michel COUZIN 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bruno QUAIRAULT
<p>COMMISSION BÂTIMENTS <i>(amélioration / rénovation / construction)</i> Responsable : Patrick AUGER</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dominique GAUVREAU ➤ Patrick AUGER ➤ Thierry MENANTEAU ➤ Nicolas MASLIN ➤ Frédéric BOUDAUD ➤ Francis GRIVEAU ➤ Denis PRÉZEAU ➤ Alexandre BLANCHET ➤ Jean-Michel COUZIN 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bruno QUAIRAULT ➤ Lionel JEANNEAU
<p>COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE <i>(urbanisme / voirie / développement économique)</i> Responsable : Patrick AUGER</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dominique GAUVREAU ➤ Patrick AUGER ➤ Thierry MENANTEAU ➤ Nicolas MASLIN ➤ Frédéric BOUDAUD ➤ Francis GRIVEAU ➤ Denis PRÉZEAU ➤ Alexandre BLANCHET ➤ William CHAIGNE ➤ Jean-Michel COUZIN 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bruno QUAIRAULT ➤ Lionel JEANNEAU ➤ Paul DAVID
<p>COMMISSION GÎTES / SALLE DES FÊTES <i>(gestion du patrimoine locatif)</i> Responsable : Thierry MENANTEAU</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dominique GAUVREAU ➤ Patrick AUGER ➤ Thierry MENANTEAU ➤ Emmanuelle LIÈVRE 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bruno QUAIRAULT ➤ Brigitte MORINIÈRE
<p>COMMISSION AIDE SOCIALE <i>(action solidaire / création de lien social)</i> Responsable : Sabine DEVOS-DELHEM</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dominique GAUVREAU ➤ Sabine DEVOS-DELHEM ➤ Elodie JAULIN ➤ Emmanuelle LIÈVRE ➤ William CHAIGNE ➤ Jonathan AYRAULT 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bruno QUAIRAULT ➤ Amélie BOUDAUD ➤ Claudette LIÈVRE ➤ Marie-Joseph MARSAULT ➤ Sabrina RENAUD
<p>COMMISSION ENFANCE / JEUNESSE <i>(vie scolaire, périscolaire & extrascolaire)</i> Responsable : Sabine DEVOS-DELHEM</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dominique GAUVREAU ➤ Sabine DEVOS-DELHEM ➤ Thierry MENANTEAU ➤ Elodie JAULIN ➤ Emmanuelle LIÈVRE ➤ Alexandre BLANCHET ➤ William CHAIGNE ➤ Jonathan AYRAULT 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bruno QUAIRAULT ➤ Stéphanie GIRARD

<p align="center">COMMISSION SPORT & CULTURE</p> <p align="center"><i>(vie associative et culturelle)</i></p> <p align="center">Responsable : Thierry MENANTEAU</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dominique GAUVREAU ➤ Sabine DEVOS-DELHEM ➤ Thierry MENANTEAU ➤ Nicolas MASLIN ➤ Frédéric BOUDAUD ➤ Alexandre BLANCHET ➤ William CHAIGNE 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bruno QUAIRAULT
<p align="center">COMMISSION COMMUNICATION</p> <p align="center"><i>(site internet / bulletin municipal / événementiel)</i></p> <p align="center">Responsable : Dominique GAUVREAU</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dominique GAUVREAU ➤ Patrick AUGER ➤ Sabine DEVOS-DELHEM ➤ Thierry MENANTEAU 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bruno QUAIRAULT ➤ Paul DAVID ➤ Patrice PINEAU

**2020-07-03 – VIE MUNICIPALE – PROPOSITION DE COMMISSAIRES
POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Monsieur le Maire donne lecture aux élus du courrier reçu le 12 juin 2020, en provenance de la Direction Générale des Finances Publiques, précisant la nécessité de produire une liste de 24 contribuables susceptibles de siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Cette liste devant être produite par le Conseil Municipal dans les deux mois qui suivent son installation.

La CCID, qui est chargée de donner son avis sur l'évaluation des locaux, est de fait présidée par le Maire ou un Adjoint délégué, et se composera de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants, désignés par la DGFIP parmi les 24 noms proposés.

Le Conseil Municipal est invité à déterminer la liste de 24 contribuables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS, désigne les personnes suivantes en qualité de commissaires potentiels :

- | | | |
|-----------------------|----------------------|--------------------|
| ➤ AUGER Patrick | ➤ GRIVEAU Francis | ➤ MARSUALT René |
| ➤ DEVOS-DELHEM Sabine | ➤ PRÉZEAU Denis | ➤ AUGER Geneviève |
| ➤ MENANTEAU Thierry | ➤ BLANCHET Alexandre | ➤ LIÈVRE Jean-Paul |
| ➤ DAUNIS Catherine | ➤ CHAIGNE William | ➤ MATHÉ Michel |
| ➤ JAULIN Elodie | ➤ AYRAULT Jonathan | ➤ BERNARD Tony |
| ➤ LIÈVRE Emmanuelle | ➤ COUZIN Jean-Michel | ➤ FRADET Francis |
| ➤ MASLIN Nicolas | ➤ DAVID Paul | ➤ DANIEL Eric |
| ➤ BOUDAUD Frédéric | ➤ BLANCHET Dominique | ➤ PASQUIER Henri |

2020-07-04 – VIE MUNICIPALE – FIXATION DES ORIENTATIONS EN MATIERE DE FORMATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L.2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est amené à se prononcer, dans les trois mois de son renouvellement, sur les orientations et les crédits affectés à la formation des Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS, décide :

Considérant qu'il y a intérêt à définir les conditions d'exercice du droit à formation de ses membres ;

Conformément aux dispositions de l'article L.2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, la formation des membres du Conseil Municipal sera essentiellement axée sur les thèmes suivants :

- Gestion financière et budgétaire d'une Collectivité ;
- Fonctionnement des Collectivités ;
- Communication et relationnel ;
- Pouvoir de police municipale ;
- Urbanisme ;
- Marchés publics.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de formation des élus inscrits au budget de la Commune.

2020-07-05 – FINANCES – ENCAISSEMENT DE DONS RESULTANT DE LA DISTRIBUTION DE MASQUES

Monsieur le Maire rappelle que des masques lavables ont été fabriqués par des bénévoles durant le confinement, sous l'impulsion de la Commission d'Aide Sociale. Sur proposition de ces mêmes bénévoles, leur distribution en Mairie a fait l'objet d'une cagnotte à montant libre, destinée aux œuvres sociales de la Commune. Cette dernière a permis de récolter 248,17 € à ce jour, sachant qu'il reste encore plus d'une centaine de masques disponibles.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'acceptation de ces dons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS, accepte d'encaisser les dons résultant de la distribution de masques confectionnés par les bénévoles.

La recette correspondante sera constatée en section de fonctionnement du budget principal 2020, à l'article 7713 « libéralités reçues » (chapitre 77).

La somme totale constatée au Compte Administratif 2020 sera affectée sur le Budget Primitif 2021, aux œuvres sociales qui pourraient être octroyées par le biais du futur règlement d'aides sociales.

2020-07-06 – FINANCES – PROPOSITION DE REMBOURSEMENT D'UNE CONTRAVENTION CONTRACTEE PAR UN AGENT DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS

Monsieur le Maire expose aux élus le détail de l'infraction ayant fait l'objet d'une verbalisation de Madame Brigitte MORINIÈRE, Adjoint Technique Territorial Principal 2^{ème} classe, en date du 25 septembre 2019 : conduite d'un véhicule personnel sans port de la ceinture de sécurité, constatée Rue de la Boulangerie.

Monsieur le Maire précise avoir été prévenu par l'agent, dès constatation des faits, qu'il se trouvait dans le cadre d'une fonction qui lui est attribuée, à savoir la distribution de courriers administratifs sur le territoire communal, avec utilisation du véhicule personnel (précision présente dans la fiche de poste de l'agent).

Il est rapporté que les articles R 412-1 à R 412-5 du Code de la Route dispensent le conducteur d'un véhicule des services publics contraint de s'arrêter fréquemment en agglomération.

S'appuyant sur le Code de la Route, sa fiche de poste et un courrier de l'employeur, l'agent a posé en vain une réclamation pour solliciter le retrait de cette amende. Le Tribunal a confirmé la verbalisation à raison de 132,80 € (135,00 € d'amende + 31,00 € de frais de procédure = 166,00 € - 20 % en cas de paiement sous 30 jours), précisant qu'il n'y avait aucun moyen de prouver l'utilisation du véhicule personnel de l'agent dans le cadre professionnel au moment précis du contrôle. L'agent aurait du justifier d'un ordre de mission pour cela.

Tenant compte de ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser la somme de 132,80 € à Madame MORINIÈRE Brigitte, au titre de la responsabilité de l'employeur face à l'absence d'ordre de mission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS, décide de verser la somme de 132,80 € à Madame MORINIÈRE Brigitte, Adjoint Technique Territorial Principal 2^{ème} classe, en remboursement d'une amende contractée dans l'exercice de ses fonctions.

La dépense correspondante sera constatée en section de fonctionnement du budget principal 2020, à l'article 6712 « amendes fiscales et pénales » (chapitre 67).

2020-07-07 – RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT D'UN CDD POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER DE L'ACTIVITE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison d'un accroissement saisonnier d'activité en service scolaire et périscolaire (entretien des locaux scolaires), la Commune doit faire face à un surcroît de travail sans caractère de régularité, lié au COVID-19.

Afin de répondre à ce besoin, Monsieur le Maire propose la création d'un emploi en Contrat à Durée Déterminée pour une durée de deux semaines, sur la période du 3 au 14 août 2020, à raison de 8 heures 00 de travail sur l'ensemble du contrat. L'agent recruté interviendrait en sus de deux autres agents à l'entretien des locaux scolaires.

Le Conseil Municipal souhaite unanimement qu'à l'avenir, les agents d'entretien des locaux scolaires et périscolaires soient présents en même temps et sur des horaires imposés par la Collectivité, afin de faciliter les interventions en période de vacances scolaires. Ce sera chose faite à compter de l'année scolaire 2020/2021, en imposant plus particulièrement la présence des

agents jusqu'au 14 juillet puis à compter du 15 août sur la période estivale. Un planning sera remis aux agents lors de leurs entretiens professionnels.

Monsieur BLANCHET Alexandre précise au Conseil Municipal que le club de Foot Espoir est en capacité de répondre aux besoins en remplacement ponctuels du personnel, par l'intermédiaire des salariés de l'association. Cette dernière fait office d'intermédiaire en facturant le temps de travail réalisé à la Collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :

- **décide de créer un emploi en CDD d'une durée de deux semaines à partir du 3 août 2020. L'agent recruté sera rémunéré sur la base du SMIC horaire en vigueur, à raison de 8 heures 00 de travail sur l'ensemble du contrat ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant.**

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi ci-dessus créé seront inscrits au budget, chapitre 012.

2020-07-08 – RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT D'UN CDD POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE DE L'ACTIVITE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activité en service périscolaire (surveillance du restaurant scolaire et service des repas), la Commune doit faire face à un surcroît de travail sans caractère de régularité.

Afin de répondre à ce besoin, Monsieur le Maire propose la création d'un emploi en Contrat à Durée Déterminée pour une durée de dix mois et cinq jours, sur la période du 1^{er} septembre 2020 au 5 juillet 2021, à raison de 245 heures 00 de travail sur l'ensemble du contrat (durée maximum).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :

- **décide de créer un emploi en CDD d'une durée de dix mois et cinq jours à partir du 1^{er} septembre 2020. L'agent recruté sera rémunéré sur la base du SMIC horaire en vigueur, à raison de 245 heures 00 de travail sur l'ensemble du contrat (durée maximum),**
- **autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant.**

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi ci-dessus créé seront inscrits au budget, chapitre 012.

2020-07-09 – MUTUALISATION – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL ET/OU DE PERSONNEL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de la Commune de St Jean de Beigné, faisant suite à une panne de tracteur. D'une manière conjointe, les Maires des deux Communes envisagent, plutôt que d'investir dans du nouveau matériel, de mutualiser matériel et/ou personnel, essentiellement dans le cadre du service technique d'entretien des bâtiments, des espaces verts et de la voirie.

Afin de déterminer clairement les rôles, les droits et les devoirs de chacune des collectivités dans la mise à disposition et l'utilisation de matériel et/ou de personnel, un projet de convention a été préparé.

Il est donné lecture du projet de convention de mise à disposition de matériel et/ou de personnel.

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Commune de St Jean de Beigné (laquelle a validé la convention en date du 3 juillet 2020), la convention annexée à cette délibération.

Denis PRÉZEAU s'inquiète de l'utilisation de notre tracteur par un autre agent ; Patrick AUGER précise que les assureurs respectifs seront contactés pour clarifier cette mutualisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de matériel et/ou de personnel annexée à cette délibération, sous réserve de l'accord de l'assureur de la Commune.

2020-07-10 – ENFANCE/JEUNESSE – REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR 2020/2021 DU SERVICE PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le règlement intérieur du service périscolaire a été validé pour 2020/2021 en date du 8 juin 2020.

Pour faire suite à la demande des parents d'un futur élève, un sondage a été communiqué aux familles utilisatrices pour connaître leur degré de satisfaction concernant la garderie périscolaire et plus précisément l'amplitude horaire d'accueil proposée.

Il en est ressorti les éléments suivants :

- 10 familles sur 40 ont répondu à l'enquête, cela représente 7 élèves de maternelle et 7 élèves d'élémentaire sur l'année 2020/2021 (seules les familles ayant un enfant scolarisé sur l'année 2020/2021 ont été sondées. Elodie JAULIN suggère que d'autres familles, dont les enfants seraient scolarisés après 2020/2021, soient sondées).
- Toutes ont déjà utilisé le service de garderie périscolaire.
- 4 familles sont satisfaites de l'amplitude horaire actuellement proposée (à partir de 7h30 et jusqu'à 18h30). 6 familles seraient intéressées par une augmentation de cette amplitude (4 à partir de 7h00 / 3 jusqu'à 18h45 / 3 jusqu'à 19h00).
- Bilan de satisfaction globalement bon :

	PAS DU TOUT SATISFAIT	PEU SATISFAIT	SATISFAIT	TRÈS SATISFAIT	NON CONCERNÉ
modalités d'inscription			4	6	
accueil par l'animatrice			1	9	
variété et équilibre des goûters			2	5	3
tarifs pratiqués		1	6	3	
locaux et matériels mis à disposition des enfants			5	5	

- Remarques que vous souhaitez formuler concernant le service de garderie périscolaire :
Service de garde pour les mercredis et les vacances.
Si accueil avant 7h30, serait-il possible de proposer un petit déjeuner aux enfants ? Bien sûr avec un coût supérieur à celui exercé actuellement.
Un tarif au quart d'heure ou à la demi-heure pourrait être appliqué pour ne pas pénaliser les parents qui laissent leurs enfants pour une courte durée.
La mise en place d'un système de réservation par mail pourrait être intéressant et qui permettrait de réserver la veille pour le lendemain en cas d'imprévu de dernière minute.

Il est proposé au Conseil Municipal, après discussion, de se prononcer sur la modification de l'amplitude horaire d'accueil du service de garderie, des tarifs qui en découlent, et de la date de mise en application.

Monsieur le Maire suggère qu'il serait du ressort de la Commission Enfance/Jeunesse de se réunir pour analyser les résultats du sondage et ainsi proposer une éventuelle évolution du service de garderie et donc du règlement périscolaire. Il faudra également prendre en compte les contraintes d'une telle évolution (impact sur la gestion des ressources humaines et les finances).

Sabine DEVOS-DELHEM propose une réunion de la Commission en septembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS, sollicite la Commission Enfance/Jeunesse pour proposer une éventuelle évolution du service de garderie périscolaire, pour une mise en application le plus tôt possible.

QUESTIONS DIVERSES

- **LOCATION DU COURT DE TENNIS**
Monsieur le Maire fait état d'un dysfonctionnement du système de réservation du court de tennis. Pour rappel, la clé est actuellement à récupérer au Bar des Amis (ouvert 7 jours / 7) contre une caution de 10 €. L'affichage en vigueur prévoit une tarification de l'utilisation à raison de 5 € / location (et non 5 € / heure). En cette période estivale, le court de tennis est un peu plus demandé, même si le nombre de locations reste faible (environ 10 par an). Afin d'éviter que les utilisateurs gardent la clé plus longtemps qu'ils n'utilisent le terrain, il semble judicieux de solliciter la Commission Sport & Culture pour plancher sur la tarification en place. En amont, Monsieur le Maire se charge de faire le point avec le Bar des Amis, qui effectue ce service d'intermédiaire de façon gracieuse.
- **VŒUX DE LA MUNICIPALITE**

Monsieur le Maire précise que le secrétariat de Mairie commence à recevoir des demandes de location de la Salle des Fêtes pour janvier 2021. Il semble donc opportun de fixer la date de la cérémonie des vœux de la Municipalité. Le dimanche 10 janvier 2021 est retenu pour une réception à partir de 18h00.

➤ **DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)**

Monsieur le Maire donne lecture aux élus du courrier reçu de la Préfecture, faisant état de l'ouverture d'une enveloppe exceptionnelle d'aides de l'État dans le cadre de la DSIL 2020 et 2021. Cette mesure, validée par la loi de finances rectificative pour 2020, doit permettre de relancer rapidement l'activité économique de notre territoire. Monsieur le Maire précise qu'en tenant compte des critères d'éligibilité, la rénovation de la Salle des Fêtes aurait pu prétendre à une telle subvention. Toutefois, le dossier de demande d'aide doit être déposé pour le 1^{er} septembre 2020 et le projet n'est pas suffisamment avancé pour pouvoir être présenté.

➤ **PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)**

Monsieur le Maire expose aux Conseillers Municipaux que le PLUI leur sera présenté lors de la prochaine réunion par Madame Sylvie CHENEVIÈRE, Responsable du service urbanisme de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral. Le projet devra d'ailleurs être soumis à l'avis des élus à cette même occasion. Il a pour l'heure été présenté en CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers), qui a émit un avis défavorable. Cela ne devrait pas empêcher la tenue d'une enquête publique à l'automne 2020.

➤ **COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD VENDEE LITTORAL**

Le Conseil Communautaire nouvellement formé souhaite composer ses Commissions, au sein desquelles chaque Conseiller Municipal est susceptible de candidater.

Une Conférence des Maires est prévue le 21 juillet 2020.

Le prochain Conseil Communautaire est fixé au 30 juillet 2020.

➤ **COVID-19 PREFECTURE**

Il est donné lecture du courrier du Préfet, portant rappel des conditions d'organisation des rassemblements suite à la levée de l'état d'urgence sanitaire.

➤ **DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE**

Monsieur le Maire précise que, selon les dires de Vendée Numérique, organisme en charge du déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du Département, le planning prévisionnel de travaux n'a pas ou très peu été retardé par le confinement. Le Département devrait donc être entièrement câblé pour fin 2023 ; la Commune de St Aubin la Plaine devrait être raccordée pour début 2021.

➤ **SECURITE ROUTIERE**

Monsieur le Maire expose la demande de Monsieur SAGE, gérant du Bar des Amis, sollicitant un aménagement routier pour réduire la vitesse des véhicules sur la Rue de St Etienne. L'Agence Routière Départementale sera consultée pour connaître les possibilités d'aménagement et de financement.

Monsieur AYRAULT Jonathan ajoute qu'un accident s'est produit sur la RD 88, entre St Aubin la Plaine et Nalliers. La victime aurait déposé une plainte contre la Collectivité pour absence de limitation de vitesse et de signalisation de virage dangereux. S'agissant d'une route départementale hors agglomération, Monsieur AUGER Patrick précise que la pose d'une telle signalétique est du ressort de l'ARD.

➤ **RACCORDEMENT D'UN PARTICULIER AU RESEAU PUBLIC D'EAU POTABLE**

Monsieur MASLIN Nicolas explique la demande de Monsieur RIVALLAND, portant sur le raccordement au réseau public d'eau potable pour la parcelle cadastrée AB 91 (jardin). Cette parcelle était jusqu'à présent desservie par un réseau d'eau privé, dont le compteur est situé de l'autre côté de la voie, endommagé puis réparé à l'occasion des travaux de réfection de la Rue Georges Clemenceau au premier trimestre 2019. Une fuite a été à nouveau constatée, le réseau privé a donc été condamné par un plombier, à la charge de Monsieur RIVALLAND. Ce dernier sollicite la Commune pour obtenir réparation du préjudice (perte de valeur du terrain désormais non desservi par un réseau d'eau). Monsieur AUGER Patrick ayant suivi cette affaire, précise qu'un réseau d'eau privé sous voirie ne peut être remis en service, il y aurait alors nécessité de demander un nouveau branchement pour le terrain concerné. La Municipalité n'est toutefois pas favorable à réparer ce préjudice, au titre que ce réseau privé n'était pas légal.

➤ **ESPACE LOISIRS MICHEL DAUNIS**

Mademoiselle LIÈVRE Emmanuelle revient sur la question formulée par Madame DEVOS-DELHEM Sabine lors de la dernière réunion d'Adjoints, portant sur l'absence de banc et de poubelle aux abords des structures de jeux. Elle

précise que le Conseil sortant avait évoqué le sujet, remettant à plus tard la décision d'installer ou non de tels équipements étant donné la crainte de dégradations et de dépôt de déchets. Le service technique dispose d'une poubelle d'avance et un banc pourrait être réalisé en régie.

Monsieur AUGER Patrick précise que les structures de jeux seront contrôlées cette fin de semaine et devraient être accessibles dans la foulée en cas d'avis favorable.

➤ **DEBITS DE BOISSONS**

Monsieur BLANCHET Alexandre regrette les contraintes préfectorales qui empêcheraient l'obtention d'un débit de boissons alcoolisées à l'occasion de la prochaine fête de l'École. En effet, la législation interdit tout débit de boissons alcoolisées temporaire dans l'enceinte d'une École, mais également d'un Stade et à moins de 50 mètres de ces établissements. La Directrice de l'École est favorable à l'organisation de la fête au sein de l'établissement, mais pour l'heure, seul un débit de boissons non alcoolisées peut être accordé. Monsieur le Maire précise qu'il se rapproche de l'Association des Maires de Vendée afin de trouver une solution respectueuse de la législation.

➤ **ASSOCIATION FOOT ESPOIR**

Monsieur BLANCHET Alexandre rappelle que l'association Foot Espoir réalise une partie de l'entretien du terrain de football. Cela permet à la Commune de réaliser des économies et trouverait dommageable que le club ne soit plus autorisé à intervenir. Monsieur le Maire sollicite la Commission Sport & Culture pour préparer la convention de mise à disposition des installations sportives avec l'association utilisatrice. Cette convention, valable seulement pour une saison, est revue chaque année pour permettre de clarifier le rôle, les droits et les devoirs de chaque partie.

Monsieur BLANCHET informe également l'assistance d'un dysfonctionnement sur l'éclairage du Stade. Monsieur AUGER Patrick précise être en attente d'un devis pour permettre la réparation, sachant que le remplacement de l'éclairage est inscrit au Budget Primitif 2020.

➤ **SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Monsieur AYRAULT Jonathan précise au Maire et aux Adjoints, susceptibles d'être contactés par le SDIS en cas d'incident ou d'accident sur la Commune, qu'il est joignable en cas de besoin d'un soutien technique en sa qualité de Sapeur Pompier Volontaire.

➤ **GESTION DES TRAVAUX EN REGIE**

Monsieur MENANTEAU Thierry demande à ce qu'un budget prévisionnel soit établi et validé en amont de chaque chantier réalisé en régie. Le but étant de s'assurer de l'intérêt financier des projets (économie vis-à-vis d'une entreprise privée). Il regrette par exemple que la toiture de la Mairie n'ait été réalisée que par un agent du service technique. Impliquer les trois agents aurait probablement permis de réduire la durée des travaux et donc du montant de la location de matériel. Il est toutefois rappelé que tous les agents ne sont pas nécessairement habilités à réaliser de tels travaux. Un rappel sur la sécurité des agents devra d'ailleurs être fait pour éviter toute part de responsabilité à la Commune en cas d'incident.

➤ **LOTISSEMENT LES ALOUETTES**

Monsieur MENANTEAU Thierry suggère de revoir les prix de vente des parcelles restantes sur le lotissement communal, afin de les rendre plus attractives et ainsi attirer de nouvelles familles susceptibles de scolariser des enfants dans notre École. Les effectifs sont toujours limités pour maintenir la troisième classe à court terme et peut être qu'un effort financier sur ces terrains permettrait de relancer les constructions. Monsieur le Maire rappelle que la Commune a déjà pris à sa charge un déficit de 130 000 € sur le budget lotissement ; ce déficit viendrait donc s'alourdir si les parcelles venaient à être cédées en deçà de 38,40 € TTC/m². Le sujet sera abordé lors d'une prochaine réunion d'Adjoints.

➤ **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Présentation des DPU reçues depuis la dernière réunion de Conseil.

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 7 SEPTEMBRE 2020 A 19H00 A LA SALLE DES FETES

LA REUNION DEBUTERA PAR UNE PRESENTATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE L'ANCIEN PAYS DE STE HERMINE

Monsieur GAUVREAU Dominique
Maire
Président de Séance

Monsieur BOUDAUD Frédéric
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance